

OPCVM de droit français
VEGA EURO SPREAD

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2023

Société de gestion : VEGA Investment Managers

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : PriceWaterhousecoopers Audit

Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	5
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	8
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	9
e) Loi Energie Climat	11
2. Engagements de gouvernance et compliance	12
3. Frais et Fiscalité	21
4. Certification du Commissaire aux comptes	22
5. Comptes de l'exercice	27

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Le contexte macroéconomique :

La résurgence de l'inflation, le resserrement des politiques monétaires et la guerre en Ukraine auront été les principaux catalyseurs de l'évolution des marchés financiers en 2022. Dans ce contexte, la plupart des indices actions et obligataires ont enregistré des baisses à deux chiffres. En hausse continue, les taux longs ont fini l'année proche de leur plus haut annuel à l'instar du Bund (2,56% au 30/12). Depuis début 2023, après la forte baisse de l'inflation globale, l'attention des investisseurs se porte sur l'inflation cœur, dont la persistance a poussé les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique à poursuivre leur resserrement monétaire malgré la succession de faillites bancaires aux Etats-Unis à compter de mi-mars (Silicon Valley Bank, First Republic et Signature Bank) et les craintes de propagation à l'Europe. Toutefois, le cycle de hausse des taux pourrait bientôt parvenir à son terme alors que le pic d'inflation a certainement été atteint aux Etats-Unis. Cela dit, le resserrement des conditions financières a été tel qu'il accroît la probabilité d'une récession outre Atlantique, un scénario anticipé par de nombreux investisseurs pour la fin d'année. Désormais, les principaux catalyseurs des marchés financiers seront plutôt à regarder du côté du marché de l'emploi aux Etats-Unis, de l'immobilier et des marges des entreprises.

Portefeuille : 2^{ème} semestre 2022

Au cours du 3^{ème} trimestre 2022, nous avons conservé un positionnement défensif sur le crédit en cédant le reliquat d'obligations hybrides en portefeuille, tel que celle d'EDF, et les dettes Additional Tier 1, comme celle d'Erste group. Malgré la baisse estivale des taux, nous avons conservé notre couverture sur les taux et ainsi maintenu une sensibilité relativement faible, autour de 2. Au dernier trimestre 2022, et jusqu'en fin d'année, la sensibilité a continué de faire l'objet d'une gestion tactique, avec un pilotage au jour le jour rendu nécessaire par la forte volatilité des taux et une conjoncture instable. En parallèle, nous sommes restés à l'écart des dettes subordonnées, évitant ainsi d'accroître le bêta du portefeuille, en raison de la dégradation attendue de la croissance en Europe et du maintien d'une inflation élevée, de nature à justifier la poursuite du resserrement monétaire.

Portefeuille : 1^{er} semestre 2023

La couverture sur les taux allemands à 2 ans et à 5 ans a été préservée sans que la crise des banques régionales américaines initiée en mars ne remette en cause ce positionnement, qui a vocation à être inversé dès lors que le Bobl aura atteint 2,70%. En attendant, nous conservons nos positions sur le crédit, sur des maturités plus longues, sans pour autant accroître le risque du portefeuille. Dans ce cadre, nous avons continué de privilégier la dette senior tout en multipliant les arbitrages dans l'objectif d'améliorer la notation de crédit moyenne du portefeuille. Cela a notamment donné lieu à des cessions de titres notés BB au profit de BBB. Le portefeuille est ainsi mieux à même d'absorber les éventuels chocs sur le crédit. Dans le même temps, nous avons sélectionné des titres en fonction de spécificités propres à l'émetteur, comme l'énergéticien public hollandais Tennet, qui envisage de céder son réseau électrique allemand, et Origin Energy, une entreprise australienne faisant l'objet d'une offre de rachat de la part d'un consortium d'investisseurs et dont les obligations seront remboursées à leur valeur nominale en cas de succès de l'opération.

1. Rapport de Gestion

Au cours du 2^{ème} trimestre 2023, nous avons poursuivi notre politique d'arbitrage sur les courbes des émetteurs en vendant des titres à échéance courte (un à deux ans) en faveur d'échéances plus longues (cinq à six ans) au gré des opportunités de marché.

Performance du marché crédit :

Le resserrement généralisé des marges de crédit a soutenu la performance des marchés obligataires sur la période juin 2022-juin 2023. Le mouvement le plus notable a concerné le segment des dettes subordonnées et des dettes hybrides (-136 points de base) suivis par les dettes bancaires lower tier 2 (-52 bps) et les obligations subordonnées assurantielles (-46 bps). Parmi les différents secteurs, c'est le secteur des ressources de base qui a affiché le resserrement le plus marqué (-87 bps), devant la vente au détail (-86 bps), l'automobile (-73 bps) et la construction (-65 bps).

Performances du fonds sur la période :

Part RC (FR0000444531) : - 0.07 %

Part RD (FR0007371877) : - 0.53 %

Part I (FR0012100121) : 0.47 %

Part NC (FR0013346285) : 0.24 %

Part ND (FR0013346293) : - 0.64 %

Parts PC (FR0014009080)^o : 0.29 %

Performance de l'indice composé (50 % Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 1-3 ans + 50 % Bloomberg Barclays EuroAgg 3-5 ans) : -2.83 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH PLUS I	21 203 128,80	14 434 908,66
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	4 543 839,04	4 621 087,33
PERNOD RICARD 3.25% 02-11-28	4 346 496,00	1 978 800,00
TENNET HOLDING BV 2.125% 17-11-29	6 253 109,58	0,00
TENNET HOLDING BV 0.125% 30-11-32	2 192 360,27	2 743 720,27
BNP PAR 3.875% 23-02-29 EMTN	4 415 787,40	0,00
VANTAGE TOWERS AG 0.375% 31-03-27	1 402 294,52	2 789 763,70
CRITERIA CAIXAHOLDING SAU 1.5% 10-05-23	2 001 289,32	2 010 673,97
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 18-09-23	1 949 841,10	1 978 920,27
BBVA 0.875% 14-01-29	1 707 404,11	1 715 030,96

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : service-clients@vega-im.com

1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 131 150 850,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 131 150 850,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Cet OPC ne prend pas en compte simultanément les trois critères « ESG » mais l'intégration ESG fait partie de son process de gestion : respect de la politique d'investisseur responsable de la politique d'exclusion VEGA IM.

1. Rapport de Gestion

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 6

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi Energie Climat.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution/best selection », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est constituée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique RH de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.

- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La Direction Générale est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de VEGA INVESTMENT MANAGERS et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions supports sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie et ajustés des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Enfin, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont pris en considération pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

L'évaluation de la performance prend en compte, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

VEGA INVESTMENT MANAGERS veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de VEGA INVESTMENT MANAGERS mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, VEGA INVESTMENT MANAGERS peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Equilibre entre rémunération fixe et variable

VEGA INVESTMENT MANAGERS s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, VEGA INVESTMENT MANAGERS a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (contrats de conseil, mandats, OPCVM et AIFM).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille (y compris les gérants),
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables de certaines activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de VEGA INVESTMENT MANAGERS, en lien avec la Direction de la conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de VEGA INVESTMENT MANAGERS. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par VEGA INVESTMENT MANAGERS.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de VEGA INVESTMENT MANAGERS et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT pour le compte de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Les fonctions de conformité et de suivi des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, la Conformité intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. La Conformité et les Risques sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS est validée par le Conseil d'administration de VEGA INVESTMENT MANAGERS dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération - comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées - sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de VEGA INVESTMENT MANAGERS et la Direction générale de NATIXIS IM. Ces éléments sont ensuite soumis, sous un format plus synthétique, à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

VEGA INVESTMENT MANAGERS, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de VEGA INVESTMENT MANAGERS, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et l'assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS avec les réglementations auxquelles elle est soumise, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de VEGA INVESTMENT MANAGERS est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

La rémunération du Directeur de la conformité et du contrôle interne et celle du Responsable des risques de VEGA INVESTMENT MANAGERS sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués au comité des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de NATIXIS WEALTH MANAGEMENT et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. VEGA INVESTMENT MANAGERS se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT MANAGERS fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand VEGA INVESTMENT MANAGERS délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre de 2022

Montant total des rémunérations brutes pour l'exercice écoulé, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel CDI, et nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 6 490 516 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2022 : 2 646 600 €

Effectifs concernés** : 77

**Rémunérations fixes annuelles 2022 (ie non prorata temporis)*

***Effectifs présents au 31/12/2022*

Montant agrégé des rémunérations brutes (fixes et variables) des membres du personnel CDI de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles et nombre de bénéficiaires :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 6 352 365 €

Effectifs concernés : 42

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.vega-im.com> (rubrique "A propos de VEGA Investment Managers/Informations réglementaires").

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

4. Rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023**

VEGA EURO SPREAD
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
VEGA INVESTMENT MANAGERS
115, rue Montmartre
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement VEGA EURO SPREAD relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



VEGA EURO SPREAD

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



VEGA EURO SPREAD

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.10.30 15:15:21 +0100



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	255 566 789,28	191 962 364,82
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	245 560 238,26	189 734 165,60
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	245 560 238,26	189 734 165,60
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	8 575 251,02	1 573 399,22
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 575 251,02	1 573 399,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 431 300,00	654 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 431 300,00	654 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 252 975,86	1 358 915,78
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 252 975,86	1 358 915,78
COMPTES FINANCIERS	9 891 732,77	20 393 147,75
Liquidités	9 891 732,77	20 393 147,75
TOTAL DE L'ACTIF	267 711 497,91	213 714 428,35

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	272 896 952,95	209 153 891,00
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	193,27	31,92
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 830 278,59	586 386,18
Résultat de l'exercice (a,b)	98 641,10	1 167 039,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	265 165 508,73	210 907 348,48
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 431 300,00	654 800,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 431 300,00	654 800,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 431 300,00	654 800,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 114 689,18	2 152 279,87
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 114 689,18	2 152 279,87
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	267 711 497,91	213 714 428,35

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0923	55 360 800,00	0,00
EURO BOBL 0922	0,00	57 127 400,00
EURO BOBL 0923	75 790 050,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	64 777,09	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 371,50	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 057 410,45	3 060 549,59
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 130 559,04	3 060 549,59
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20 894,22	47 536,08
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	20 894,22	47 536,08
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 109 664,82	3 013 013,51
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 957 253,97	1 877 268,89
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	152 410,85	1 135 744,62
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-53 769,75	31 294,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	98 641,10	1 167 039,38

5. Comptes de l'exercice

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés .

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du FCP) est assurée par CACEIS FUND ADMINISTRATION sur délégation de la société de gestion.

Le portefeuille du FCP est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels du FCP sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées françaises sont évaluées sur la base du dernier cours du jour inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du dernier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours de la devise au jour de l'évaluation.

5. Comptes de l'exercice

Les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées sur la base des cours de milieu de fourchette BGN relevés sur Bloomberg, ou sur la base des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de marché.

Exceptionnellement, les obligations et valeurs assimilées peuvent être valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués (milieu de fourchette) récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours de la devise au jour de l'évaluation.

Les titres financiers

Les titres financiers dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les titres financiers non cotés, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les titres étrangers sont convertis en euro suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Les OPC ou FIA et fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou FIA ou fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du dernier cours du jour.

Les parts ou actions des autres OPC ou FIA sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN ») :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur):

Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

5. Comptes de l'exercice

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires de titres et les opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat)

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres considérés.

La rémunération du prêt est calculée à chaque valeur liquidative prorata temporis.

Emprunts de titres

Les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés.

La rémunération de l'emprunt est calculée à chaque valeur liquidative prorata temporis.

Prises en pension livrée

La créance représentative des titres reçus en pension est maintenue à la valeur fixée par le contrat de pension.

La rémunération de la prise en pension est calculée à chaque valeur liquidative prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.

La dette représentative des titres donnés en pension est valorisée à la valeur du contrat. La rémunération de la mise en pension est calculée à chaque valeur liquidative prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de l'« asset » restant à courir et la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).

Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.

Les « asset swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

5. Comptes de l'exercice

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont présentés de la façon suivante :

Engagements sur marchés à terme fermes :

Futures : Engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

Engagements sur contrats d'échange :

De taux : Contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois :

Adossés : valeur nominale

Non adossés : valeur nominale

De taux : Contrats d'échange de taux d'une durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois

Adossés :

Taux fixe/Taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

Taux variable/Taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

non adossés :

Taux fixe/Taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

Taux variable/Taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

Autres contrats d'échange : Ils seront évalués à la valeur de marché.

Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont convertis en euro selon le cours de la devise au jour de l'évaluation.

5. Comptes de l'exercice

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le taux de frais de gestion maximum et réel appliqué sur la base de l'actif net est de :

- 1,00 % TTC pour les parts RC et RD
- 0,40 % TTC pour la part I
- 0.65 % TTC pour les parts NC et ND
- 0.70 % TTC pour la part PC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance est composé à 50% de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 1-3 ans et 50% de l'indice Bloomberg EuroAgg 3-5 ans. Il est libellé en euro.

- Les performances passées par rapport à l'indice composite de référence servant de base de calcul à la commission de surperformance sont disponibles sur le site web www.vega-im.com.

5. Comptes de l'exercice

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er juillet 2022.

- La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin.
- La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 10 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le fonds enregistre une performance négative pour autant que le fonds surperforme son indice de référence.

En cas de rachat de parts, la part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts VEGA EURO SPREAD I	Capitalisation	Capitalisation
Parts VEGA EURO SPREAD NC	Capitalisation	Capitalisation
Parts VEGA EURO SPREAD ND	Distribution	Capitalisation
Parts VEGA EURO SPREAD RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts VEGA EURO SPREAD RD	Distribution	Capitalisation
Parts VEGA EURO SPREAD PC	Capitalisation	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 EN EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	210 907 348,48	193 324 874,41
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	89 442 918,69	94 736 121,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-35 770 344,91	-56 671 192,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	578 904,87	460 310,53
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 874 543,79	-4 355 998,69
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 593 976,00	6 092 840,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 384 999,68	-1 330 450,00
Frais de transactions	-52 907,32	-41 630,70
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 493 625,90	-21 947 666,40
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-15 698 448,40	-21 192 074,30
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	21 192 074,30	-755 592,10
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	2 086 100,00	-489 800,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 431 300,00	-654 800,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	654 800,00	165 000,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-6 980,36	-5 804,77
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	152 410,85	1 135 744,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	265 165 508,73	210 907 348,48

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	245 560 238,26	92,61
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	245 560 238,26	92,61
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	131 150 850,00	49,46
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	131 150 850,00	49,46
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	245 560 238,26	92,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 891 732,77	3,73
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	131 150 850,00	49,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	11 842 193,05	4,47	78 948 281,21	29,77	89 151 424,07	33,62	65 618 339,93	24,75
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 891 732,77	3,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	55 360 800,00	20,88	75 790 050,00	28,58	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	18 482,06
	Dépôts de garantie en espèces	2 202 993,80
	Coupons et dividendes en espèces	31 500,00
TOTAL DES CRÉANCES		2 252 975,86
DETTES		
	Rachats à payer	156 429,32
	Frais de gestion fixe	196 553,18
	Frais de gestion variable	761 706,68
TOTAL DES DETTES		1 114 689,18
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 138 286,68

5. Comptes de l'exercice

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part VEGA EURO SPREAD I		
Parts souscrites durant l'exercice	75,9549	7 258 142,59
Parts rachetées durant l'exercice	-29,5448	-2 850 594,39
Solde net des souscriptions/rachats	46,4101	4 407 548,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	194,5612	
Part VEGA EURO SPREAD NC		
Parts souscrites durant l'exercice	20 349,70489	29 165 811,22
Parts rachetées durant l'exercice	-4 232,23996	-6 146 386,05
Solde net des souscriptions/rachats	16 117,46493	23 019 425,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 762,17342	
Part VEGA EURO SPREAD ND		
Parts souscrites durant l'exercice	19,07895	26 821,00
Parts rachetées durant l'exercice	-79,99980	-113 812,52
Solde net des souscriptions/rachats	-60,92085	-86 991,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	298,83541	
Part VEGA EURO SPREAD PC		
Parts souscrites durant l'exercice	81,47100	121 550,58
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	81,47100	121 550,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	82,47100	
Part VEGA EURO SPREAD RC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 175 882,09950	52 799 326,81
Parts rachetées durant l'exercice	-594 334,61294	-26 523 637,13
Solde net des souscriptions/rachats	581 547,48656	26 275 689,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 564 698,63140	
Part VEGA EURO SPREAD RD		
Parts souscrites durant l'exercice	2 710,64940	71 266,49
Parts rachetées durant l'exercice	-5 169,01606	-135 914,82
Solde net des souscriptions/rachats	-2 458,36666	-64 648,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 563,83423	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part VEGA EURO SPREAD I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA EURO SPREAD NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA EURO SPREAD ND	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA EURO SPREAD PC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA EURO SPREAD RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA EURO SPREAD RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Parts VEGA EURO SPREAD I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	68 976,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	59 407,19
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,34
Frais de gestion variables acquis	8 807,17
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA EURO SPREAD NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	207 600,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	109 756,58
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,34
Frais de gestion variables acquis	10 978,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA EURO SPREAD ND	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 303,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	1 402,17
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,28
Frais de gestion variables acquis	260,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA EURO SPREAD PC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	339,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	116,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,24
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Parts VEGA EURO SPREAD RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 909 759,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	543 515,88
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,28
Frais de gestion variables acquis	25 732,50
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VEGA EURO SPREAD RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 566,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	1 486,69
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,27
Frais de gestion variables acquis	243,46
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			0,00
Obligations			2 910 322,36
	FR001400FB06	BPCE 3.5% 25-01-28 EMTN	1 483 436,20
	FR001400G6Y4	BPCE 4.625% 02-03-30	1 426 886,16
TCN			0,00
OPC			8 575 251,02
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	8 575 251,02
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			11 485 573,38

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	193,27	31,92
Résultat	98 641,10	1 167 039,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	98 834,37	1 167 071,30

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	92 797,21	161 274,08
Total	92 797,21	161 274,08

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	104 039,10	133 084,80
Total	104 039,10	133 084,80

5. Comptes de l'exercice

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD ND		
Affectation		
Distribution	1 135,57	4 421,40
Report à nouveau de l'exercice	0,83	1,72
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 136,40	4 423,12
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	298,83541	359,75626
Distribution unitaire	3,80	12,29
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	388,73	2,61
Total	388,73	2,61

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-99 468,77	865 428,06
Total	-99 468,77	865 428,06

5. Comptes de l'exercice

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD RD		
Affectation		
Distribution	0,00	2 642,66
Report à nouveau de l'exercice	0,00	215,97
Capitalisation	-58,30	0,00
Total	-58,30	2 858,63
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	19 563,83423	22 022,20089
Distribution unitaire	0,00	0,12
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 830 278,59	586 386,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-7 830 278,59	586 386,18

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-557 536,69	40 371,47
Total	-557 536,69	40 371,47

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 153 904,32	43 442,95
Total	-1 153 904,32	43 442,95

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD ND		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-12 575,61	1 438,27
Total	-12 575,61	1 438,27

5. Comptes de l'exercice

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 642,20	34,16
Total	-3 642,20	34,16

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-6 087 324,09	499 476,08
Total	-6 087 324,09	499 476,08

	30/06/2023	30/06/2022
Part VEGA EURO SPREAD RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-15 295,68	1 623,25
Total	-15 295,68	1 623,25

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	160 823 285,05	159 456 914,36	193 324 874,41	210 907 348,48	265 165 508,73
Part VEGA EURO SPREAD I en EUR					
Actif net	26 815 599,01	18 457 163,70	15 847 907,58	14 342 812,89	18 923 702,32
Nombre de titres	256,0654	180,2281	149,1501	148,1511	194,5612
Valeur liquidative unitaire	104 721,68	102 410,02	106 254,75	96 812,05	97 263,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-543,38	309,22	676,72	272,50	-2 865,61
Capitalisation unitaire sur résultat	984,14	1 124,21	629,45	1 088,57	476,95
Part VEGA EURO SPREAD NC en EUR					
Actif net	34 694 214,94	38 989 644,47	32 426 907,85	15 523 305,41	39 121 167,85
Nombre de titres	21 830,87539	25 154,80572	20 209,19160	10 644,70849	26 762,17342
Valeur liquidative unitaire	1 589,22	1 549,98	1 604,56	1 458,31	1 461,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,04	4,69	10,22	4,08	-43,11
Capitalisation unitaire sur résultat	10,22	12,81	5,91	12,50	3,88
Part VEGA EURO SPREAD ND en EUR					
Actif net	615 960,62	1 298 097,64	1 454 093,14	515 158,97	425 186,09
Nombre de titres	387,58503	842,74342	919,49255	359,75626	298,83541
Valeur liquidative unitaire	1 589,22	1 540,32	1 581,40	1 431,96	1 422,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,04	4,67	10,03	3,99	-42,08
Distribution unitaire sur résultat	10,22	12,97	5,81	12,29	3,80
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Part VEGA EURO SPREAD PC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	1 494,56	123 612,40
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,00000	82,47100
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	1 494,56	1 498,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	34,16	-44,16
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	2,61	4,71
Part VEGA EURO SPREAD RC en EUR					
Actif net	97 021 612,79	99 502 694,36	142 776 369,96	179 939 460,14	206 054 835,01
Nombre de titres	1 950 937,83281	2 058 548,25596	2 862 354,60685	3 983 151,14484	4 564 698,63140
Valeur liquidative unitaire	49,73	48,33	49,88	45,17	45,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,25	0,14	0,31	0,12	-1,33
Capitalisation unitaire sur résultat	0,20	0,23	0,02	0,21	-0,02
Part VEGA EURO SPREAD RD en EUR					
Actif net	1 675 897,69	1 209 314,19	819 595,88	585 116,51	517 005,06
Nombre de titres	56 760,68841	42 306,30765	27 918,71514	22 022,20089	19 563,83423
Valeur liquidative unitaire	29,52	28,58	29,35	26,56	26,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,15	0,08	0,18	0,07	-0,78
Distribution unitaire sur résultat	0,12	0,14	0,02	0,12	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AMPRION 3.45% 22-09-27	EUR	3 000 000	3 023 245,07	1,14
BER 3.5% 23-04-75 EMTN	EUR	2 000 000	1 845 768,22	0,70
COVESTRO AG 0.875% 03-02-26	EUR	1 600 000	1 492 391,78	0,56
EON SE 1.0% 07-10-25 EMTN	EUR	1 700 000	1 616 771,84	0,61
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24-06-26	EUR	1 700 000	1 576 405,54	0,59
ZF FINANCE 2.75% 25-05-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 344 810,70	0,51
TOTAL ALLEMAGNE			10 899 393,15	4,11
AUSTRALIE				
ORIGIN ENERGY FINANCE 1.0% 17-09-29	EUR	2 000 000	1 879 370,41	0,71
TOTAL AUSTRALIE			1 879 370,41	0,71
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 4.25% 30-05-30	EUR	2 600 000	2 593 900,94	0,98
OMV AG 3.50% 27/09/27	EUR	1 800 000	1 838 842,77	0,69
TOTAL AUTRICHE			4 432 743,71	1,67
BELGIQUE				
ABIBB 2.7 03/31/26	EUR	2 500 000	2 456 182,99	0,93
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 1.25% 11-07-26	EUR	1 500 000	1 398 187,91	0,52
KBC GROUPE 0.125% 10-09-26	EUR	1 000 000	910 292,12	0,34
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	1 000 000	893 719,43	0,34
SOLVAY 2.75% 02-12-27	EUR	2 000 000	1 953 116,58	0,74
TOTAL BELGIQUE			7 611 499,03	2,87
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 4.25% 12-06-30	EUR	2 000 000	2 007 549,29	0,76
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	500 000	429 645,21	0,16
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 993 395,34	0,75
CAIXABANK 0.75% 26-05-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 292 218,77	0,49
CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 825 577,05	0,69
CELLNEX FINANCE 1.25% 15-01-29	EUR	3 000 000	2 508 350,75	0,95
FERROVIAL EMISIONES 0.54% 12-11-28	EUR	400 000	339 256,77	0,13
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.875% 16-06-25	EUR	2 000 000	1 893 900,66	0,71
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	2 000 000	2 005 276,16	0,76
INMOBILIARIA COLONIAL 2.0% 17-04-26	EUR	1 500 000	1 417 338,44	0,54
RED ELECTRICA 4.625% PERP	EUR	800 000	803 625,37	0,30
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05-02-24	EUR	3 000 000	2 964 836,59	1,11
TOTAL ESPAGNE			19 480 970,40	7,35
ETATS-UNIS				
ABBVIE 0.75% 18-11-27	EUR	2 500 000	2 222 512,33	0,83
AMERICAN TOWER 0.45% 15-01-27	EUR	2 500 000	2 176 927,23	0,82
BECTON DICKINSON AND 0.034% 13-08-25	EUR	1 500 000	1 381 346,61	0,52
BECTON DICKINSON AND 1.9% 15-12-26	EUR	1 500 000	1 429 752,02	0,54
BK AMERICA 0.583% 24-08-28	EUR	1 000 000	860 160,40	0,33

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EATON CAPITAL UN 0.697% 14-05-25	EUR	1 500 000	1 411 216,84	0,54
FIDELITY NATL INFORMATION SCES 1.5% 21-05-27	EUR	500 000	455 396,64	0,17
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 0.9% 19-11-24	EUR	1 500 000	1 438 128,39	0,55
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	3 000 000	3 066 367,38	1,15
JPM CHASE 0.389% 24-02-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 305 173,22	0,49
LOUIS DREYFUS COMPANY BV 1.625% 28-04-28	EUR	1 500 000	1 321 942,09	0,50
MAN 1 3/4 06/22/26	EUR	1 500 000	1 405 565,66	0,53
MC DONA 1.875% 26-05-27 EMTN	EUR	1 000 000	934 457,95	0,35
MC DONALD S 0.625% 29-01-24	EUR	1 000 000	985 781,23	0,37
NETFLIX INC 4.625% 15-05-29	EUR	2 500 000	2 549 237,85	0,96
PRAXAIR 1.625% 01-12-25	EUR	1 500 000	1 447 090,38	0,55
VERIZON COMMUNICATION 0.875% 08-04-27	EUR	2 000 000	1 794 029,84	0,68
TOTAL ETATS-UNIS			26 185 086,06	9,88
FINLANDE				
FORTUM OYJ 1.625% 27-02-26	EUR	2 000 000	1 884 318,22	0,71
FORTUM OYJ 4.0% 26-05-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 996 294,59	0,75
NOKIA OYJ 3.125% 15-05-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 422 703,69	0,54
NORDEA BKP 2.5% 23-05-29 EMTN	EUR	2 000 000	1 833 197,70	0,69
TOTAL FINLANDE			7 136 514,20	2,69
FRANCE				
ALSTOM 0.25% 14-10-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 336 779,55	0,51
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	1 000 000	965 837,67	0,37
BFCM 3.0% 11-09-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 492 880,65	0,57
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.1% 08-10-27	EUR	1 700 000	1 447 757,38	0,55
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	2 000 000	1 886 645,08	0,71
BNP PAR 3.875% 23-02-29 EMTN	EUR	4 400 000	4 400 341,15	1,66
BPCE 3.5% 25-01-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 483 436,20	0,56
BPCE 4.625% 02-03-30	EUR	1 400 000	1 426 886,16	0,54
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 567 293,31	0,59
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	EUR	1 000 000	815 279,11	0,30
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	600 000	525 400,56	0,19
CA 0.625% 12-01-28	EUR	2 000 000	1 751 984,66	0,67
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 221 908,40	0,46
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	EUR	1 800 000	1 792 021,56	0,67
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 07-05-27	EUR	2 000 000	1 775 593,22	0,67
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.625% 15-04-26	EUR	2 000 000	1 866 623,83	0,71
EDENRED 1.875% 06-03-26	EUR	1 500 000	1 438 098,81	0,54
ESSILORLUXOTTICA 0.375% 05-01-26	EUR	2 500 000	2 310 160,79	0,88
GROUPAMA 3.375% 24-09-28	EUR	1 500 000	1 433 621,71	0,54
HSBC CONTINENTAL EUROPE 0.1% 03-09-27	EUR	1 500 000	1 289 704,32	0,48
HSBC CONTINENTAL EUROPE 0.25% 17-05-24	EUR	2 500 000	2 416 994,67	0,91
LAGARDERE 2.125% 16-10-26	EUR	1 000 000	997 495,21	0,38
ORANGE 0.0% 29-06-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 242 525,00	0,85
PERNOD RICARD 3.25% 02-11-28	EUR	2 400 000	2 418 566,47	0,91

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	2 300 000	2 284 469,53	0,86
SG 0.125% 24-02-26	EUR	2 000 000	1 794 810,41	0,67
SG 0.625% 02-12-27	EUR	1 000 000	871 189,38	0,33
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.0% 19-06-28	EUR	1 500 000	1 256 377,50	0,47
SOGECAP SA 4.125% 29-12-49	EUR	1 500 000	1 453 492,29	0,55
STE DES 1.5% 15-01-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 492 561,95	0,56
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	2 800 000	2 952 435,07	1,11
TDF INFR SAS 2.5% 07-04-26	EUR	1 500 000	1 418 123,89	0,53
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	1 500 000	1 406 328,49	0,53
VEOLIA ENVIRONNEMENT 1.25% 15-04-28	EUR	2 100 000	1 886 749,70	0,71
WEND INVE 2.5% 09-02-27	EUR	1 500 000	1 427 349,76	0,54
TOTAL FRANCE			58 547 723,44	22,08
IRLANDE				
AIB GROUP 2.25% 03-07-25 EMTN	EUR	1 400 000	1 347 320,07	0,51
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	1 900 000	1 676 186,70	0,63
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	1 500 000	1 489 230,00	0,56
CRH FINANCE 1.375% 18-10-28	EUR	1 800 000	1 608 951,33	0,61
KERRY GROUP 0.625% 20-09-29	EUR	1 500 000	1 255 079,08	0,47
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	400 000	365 768,51	0,14
RYANAIR 2.875% 15-09-25 EMTN	EUR	1 800 000	1 796 643,00	0,68
TOTAL IRLANDE			9 539 178,69	3,60
ITALIE				
AEROPORTI DI ROMA 1.625% 08-06-27	EUR	2 000 000	1 862 458,74	0,71
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	2 500 000	2 219 328,60	0,83
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	1 500 000	1 337 431,23	0,50
ENEL 5.625% 21/06/27 *EUR	EUR	1 500 000	1 612 654,43	0,61
ENEL 6.375% PERP EMTN	EUR	1 500 000	1 557 565,68	0,59
ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	EUR	1 500 000	1 307 774,69	0,49
FERRARI NV 1.5% 27-05-25	EUR	1 200 000	1 147 520,85	0,43
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 912 292,33	0,72
SNAM 0.0% 15-08-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 378 597,50	0,52
SNAM 1.25% 28-08-25 EMTN	EUR	1 600 000	1 527 922,30	0,58
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 0.375% 23-06-29	EUR	2 000 000	1 641 995,41	0,62
TOTAL ITALIE			17 505 541,76	6,60
JAPON				
ASAHI BREWERIES 0.155% 23-10-24	EUR	2 500 000	2 374 709,08	0,89
TOTAL JAPON			2 374 709,08	0,89
JERSEY				
HEATHROW FU 1.5% 12-10-25	EUR	1 500 000	1 427 670,62	0,54
TOTAL JERSEY			1 427 670,62	0,54
LUXEMBOURG				
CK HUTCHISON GROUP TELECOM FINANCE 0.75% 17-04-26	EUR	1 600 000	1 457 605,38	0,55
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.75% 25-03-27	EUR	1 500 000	1 394 586,35	0,52
HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG 1.625% 07-04-26	EUR	1 500 000	1 422 423,16	0,54

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LOGICOR FINANCING SARL 1.625% 15-07-27	EUR	1 700 000	1 441 906,47	0,55
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 2.625% 15-10-25	EUR	1 200 000	1 186 948,19	0,45
NOVA FINA 1.625% 09-11-26	EUR	1 500 000	1 423 734,55	0,53
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 0.375% 06-07-29	EUR	3 200 000	2 658 302,25	1,00
TOTAL LUXEMBOURG			10 985 506,35	4,14
NORVEGE				
TELENOR AS 0.25% 25-09-27 EMTN	EUR	1 700 000	1 473 358,56	0,56
TELENOR AS 0.75% 31-05-26 EMTN	EUR	1 000 000	915 931,72	0,34
TOTAL NORVEGE			2 389 290,28	0,90
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 323 562,19	0,50
ABN AMRO BK 1.25% 28-05-25	EUR	2 600 000	2 464 185,52	0,93
ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR GIVAUDAN SA 1.125% 17-09-25	EUR	1 500 000	1 421 502,53	0,53
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	1 500 000	1 496 470,89	0,56
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.875% 05-05-28	EUR	2 500 000	2 196 873,57	0,83
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.375% PERP	EUR	1 000 000	875 972,68	0,33
DAIMLER 2.0% 22-08-26 EMTN	EUR	1 000 000	972 945,07	0,37
DEUTSCHE TELEKOM INTERN FINANCE BV 0.875% 30-01-24	EUR	1 000 000	988 055,75	0,38
DEUT TEL 1.5% 03-04-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 368 225,74	0,51
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	2 600 000	2 290 980,20	0,87
EDPPL 1 7/8 10/13/25	EUR	1 500 000	1 453 622,47	0,55
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 28-05-26	EUR	1 000 000	893 100,00	0,33
EXOR HOLDING NV 1.75% 18-01-28	EUR	2 000 000	1 819 973,70	0,68
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.0% 22-04-27	EUR	2 000 000	1 815 189,07	0,68
HEIMSTADEN BOSTAD AB 1.125% 21-01-26	EUR	1 500 000	1 214 002,19	0,46
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 0.375% 18-03-30	EUR	3 000 000	2 442 739,67	0,92
RABOBK 1.25% 23-03-26	EUR	1 500 000	1 415 044,14	0,53
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.625% 25-02-27	EUR	1 600 000	1 443 638,25	0,55
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-05-30	EUR	3 000 000	3 013 372,38	1,14
STELLANTIS NV 2.75% 15-05-26	EUR	3 000 000	2 910 665,49	1,10
TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP	EUR	1 500 000	1 600 043,73	0,60
TENNET HOLDING BV 2.125% 17-11-29	EUR	6 600 000	6 272 456,47	2,37
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	2 100 000	2 092 103,60	0,79
TOTAL PAYS-BAS			43 784 725,30	16,51
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.625% 15-04-27	EUR	1 500 000	1 389 055,37	0,53
TOTAL PORTUGAL			1 389 055,37	0,53
ROYAUME-UNI				
COCACOLA EUROPEAN PARTNERS 1.5% 08-11-27	EUR	1 500 000	1 383 901,23	0,53
DELPHI AUTO 1.5% 10/03/25	EUR	1 500 000	1 438 498,65	0,54
RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES 0.75% 19-05-30	EUR	1 600 000	1 348 868,20	0,51
RMGLN 1 1/4 10/08/26	EUR	1 000 000	918 667,33	0,34
SSE 2.875% 01-08-29 EMTN	EUR	1 500 000	1 465 724,28	0,55
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.375% 27-07-29	EUR	1 500 000	1 211 188,05	0,46

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VODAFONE GROUP 0.9% 24-11-26	EUR	1 500 000	1 379 308,46	0,52
VODAFONE GROUP 1.125% 20-11-25	EUR	1 000 000	943 100,75	0,36
TOTAL ROYAUME-UNI			10 089 256,95	3,81
SUEDE				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY AB 1.125% 14-03-24	EUR	1 500 000	1 461 551,43	0,55
VATTENFALL 5 3/8 2024 EMTN	EUR	1 500 000	1 532 411,43	0,58
VATTENFALL AB 0.125% 12-02-29	EUR	1 000 000	831 206,30	0,32
VATTENFALL AB 3.75% 18-10-26	EUR	1 000 000	1 023 094,59	0,38
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	1 900 000	1 854 793,27	0,69
TOTAL SUEDE			6 703 057,02	2,52
SUISSE				
RAIFFEISEN SCHWEIZ 5.23% 01-11-27	EUR	3 000 000	3 198 946,44	1,21
TOTAL SUISSE			3 198 946,44	1,21
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			245 560 238,26	92,61
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			245 560 238,26	92,61
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	83,599	8 575 251,02	3,23
TOTAL FRANCE			8 575 251,02	3,23
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 575 251,02	3,23
TOTAL Organismes de placement collectif			8 575 251,02	3,23
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0923	EUR	-655	982 500,00	0,37
EURO SCHATZ 0923	EUR	-528	448 800,00	0,17
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			1 431 300,00	0,54
TOTAL Engagements à terme fermes			1 431 300,00	0,54
TOTAL Instrument financier à terme			1 431 300,00	0,54
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-1 431 300	-1 431 300,00	-0,54
TOTAL Appel de marge			-1 431 300,00	-0,54
Créances			2 252 975,86	0,85
Dettes			-1 114 689,18	-0,42
Comptes financiers			9 891 732,77	3,73
Actif net			265 165 508,73	100,00

5. Comptes de l'exercice

■ Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part VEGA EURO SPREAD ND

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 120,63	EUR	3,75	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	14,94	EUR	0,05	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	1 135,57	EUR	3,80	EUR

VEGA Investment Managers

115, rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris CEDEX 02 - Tél. : +33 (0) 1 58 19 61 00 - www.vega-im.com
Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 1 957 688,25 euros - 353 690 514 RCS Paris - TVA : FR 00 353 690 514
Société de gestion de portefeuille, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP 04000045
Bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management numéro FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME
Siège social : 115, rue Montmartre 75002 PARIS